

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : Participation à la mission de prévention et d'animations jeunes - 1ère répartition 2018 - Délégation des Centres Sociaux.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer des subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif « Animation Prévention Jeunesse » et au titre de la 1^{ère} répartition de l'année 2018, conformément au tableau annexé au rapport et selon les modalités financières de la convention type du 20 décembre 2012.

Les subventions suivantes sont retirées du rapport :

- C.C.O Grand Saint-Antoine N°Asso-LPV-5543 pour un montant de 41 850 €
- C.C.O Romain Rolland N°Asso-LPV-5592 pour un montant de 41 850 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes y afférent,
- d'imputer la dépense correspondante, soit 979 979 € au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée